

CHARTRE POUR UNE MAISON SÛRE

COMMISSION SAINT-NICOLAS

Entrer chez les Guides et Scouts d'Europe c'est choisir pour soi ou son enfant un chemin de progression personnelle dans un esprit d'équipe en s'appuyant sur la méthode scout propre au mouvement. Enfants, jeunes ou adultes, nous voulons tous avancer sur la voie de la sainteté avec notre nature humaine qui, bien que blessée par le péché, nous permet ce parcours. Dans cette aventure humaine et catholique, les aînés ont le devoir d'exemplarité envers les plus jeunes : chacun doit veiller à l'intégrité physique, intellectuelle, morale et spirituelle de tous.

Avec la loi scout, vécue au quotidien, nous avons la joie de découvrir la grâce de devenir des hommes et des femmes libres, respectueux de leurs frères et sœurs, de la nature et heureux de découvrir toute la puissance d'une vie affective bien ordonnée. En tant qu'éducateurs chrétiens, nous avons à faire preuve de charité et de miséricorde, ce qui n'exclut pas si nécessaire la correction fraternelle voire la sanction en cas d'acte intolérable c'est-à-dire portant atteinte à cette intégrité physique, intellectuelle, morale et spirituelle évoquée précédemment.

Forte de ces convictions profondes, l'Association des Guides et Scouts d'Europe veut rappeler ici un certain nombre de principes fondamentaux relatifs à la protection des mineurs et à la prévention des abus sexuels, en pleine cohérence avec le cadre juridique posé par la loi du 16 mars 2016 (2016- 297), qui considère qu'un enfant est en danger ou risque de l'être si ses besoins fondamentaux ne sont pas garantis, c'est-à-dire si sa santé, sa sécurité, sa moralité ou son développement physique, affectif, intellectuel et social est compromis. Il en va de la sûreté des plus petits et des jeunes qui lui sont confiés.

L'Association des Guides et Scouts d'Europe porte une attention particulière à la pédophilie et la perversion sexuelle, qui sont la négation absolue des valeurs qui animent notre mouvement et vont totalement à l'encontre des 10 articles de notre loi scout. Nous citerons en particulier le premier article « Le scout met son honneur à mériter confiance », le troisième « Le scout est fait pour servir et sauver son prochain », et bien sûr le dixième « Le scout est pur dans ses pensées, ses paroles et ses actes ».

Le crime qu'est la pédophilie est aujourd'hui au centre de l'actualité médiatique. Toutes les structures de la société sont malheureusement touchées, que ce soit la famille, l'école, ou les mouvements d'accueil de mineurs. L'évidence du respect absolu de l'intégrité des enfants est aujourd'hui bouleversée par tous ces actes mis au jour. Cela nous a conduits à nous réinterroger sur ces questions et sur ce que nous mettons en place pour répondre au mieux à ces problématiques. Nous prenons part activement à ce combat contre toute démarche visant à porter atteinte l'intégrité morale et physique d'un enfant ou d'un jeune.

A l'instar du Saint-Père, nous pensons que « *considérant le passé, ce que l'on peut faire pour demander pardon et réparation du dommage causé ne sera jamais suffisant. Considérant l'avenir, rien ne doit être négligé pour promouvoir une culture capable non seulement de faire en sorte que de telles situations ne se reproduisent pas mais encore que celles-ci ne puissent trouver de terrains propices pour être dissimulées et perpétuées.* » (Lettre du Pape François au Peuple de Dieu - 20 août 2018).



Notre volonté est de redire ce qui a toujours présidé à l'esprit du mouvement, de reformuler, sans aucune équivoque, les conditions exhaustives nécessaires à la prévention et/ou l'éradication de toute situation susceptible de créer un contexte favorable :

- à un risque pédophile ou à une perversion sexuelle,
- à des situations de maltraitance physique passive ou active, d'emprise psychologique, - à tout comportement contraire au respect de la dignité des personnes et particulièrement des mineurs.

Pour cela, nous avons créé la commission Saint-Nicolas qui rassemble des responsables du mouvement et des intervenants extérieurs. Cette commission a travaillé durant plusieurs sessions de réflexion sans détour et sans concession. Elle propose un cadre :

- pour traiter les éventuels cas de maltraitance qui se seraient produits pendant des activités scouts, de manière juste et appropriée, avec des moyens, des outils et une communication dissuasifs,
- pour conseiller et accompagner les chefs et encadrants dans le cas de révélations par un enfant, durant une activité, de situations de maltraitance ayant eu lieu en dehors du cadre des activités scouts (cadres familial, scolaire, autres).

Enfin, elle conseille le bureau national, quand celui-ci est informé d'éventuelles situations d'abus. Nous souhaitons également que ces règles permettent de protéger les encadrants de toute accusation non fondée.

Ces règles comprennent :

- le rappel des lignes de conduite, fondées sur la loi scout,
- les signaux qui doivent nous alerter,
- la formation de nos chefs et encadrants,
- l'information aux parents,
- la vigilance sur les situations à risque,
- les interdits absolus,
- les procédures d'intervention en cas de constats de comportements mettant objectivement en danger les mineurs, de situations et d'actes pédophiles ou de dévoiements sexuels car, hélas, le risque zéro n'existe pas.

Nous voulons avec cette Charte pour une Maison Sûre redire notre volonté inconditionnelle de protéger les enfants et les jeunes qui sont confiés à l'AGSE.

Nous remercions tous les jeunes adultes de notre mouvement de donner tant de temps aux enfants et jeunes qui nous sont confiés et nous leur redisons notre confiance.

Aline Doneaud,
Présidente des Guides et Scouts d'Europe
Château-Landon, Septembre 2019

Approuvée par Rémi Fourneraut
Président des Guides et Scouts d'Europe
Château-Landon, Juillet 2023